

Syndicat National Unitaire
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

Eric Mansencal
Secrétaire académique snU.pden-FSU
Lycée Thibaut de Champagne
3 rue du collège
77 160 PROVINS
Contact : 06.36.95.35.94
Courriel : snupden-fsu@ac-creteil.fr

Le mercredi 20 septembre 2017,

Quand les gros sous du SIEC se heurtaient au principe de gratuité de l'enseignement !

La **gratuité** de l'enseignement scolaire Public , comme l'**instruction obligatoire** et la **Laïcité** sont les principes généraux et fondateurs du système éducatif français.

Depuis plusieurs années (2009) le snU.pden-FSU s'est opposé aux dispositions imposées par le SIEC qui réclamait aux familles le versement de frais d'inscription aux épreuves de CAP ou de BEP par le biais des établissements :

-De 2009 à 2011 la justification de cette demande de "frais de correspondance" était l'expédition du diplôme en recommandé par le SIEC (Service Inter-académique des Examens et Concours).

-Depuis 2011, ce sont les lycées qui étaient chargés de distribuer les convocations et diplômes, pourtant, le SIEC avait continué d'exiger des familles un chèque à l'ordre du Trésor public.

Cette pratique étant en totale illégalité (le principe de gratuité des examens, rappelé par un rapport de l'inspection générale de 2002 où il est indiqué que, depuis l'an 2000, date de la circulaire sur la gratuité scolaire, "*la gratuité des examens est complète à tous les niveaux de l'enseignement scolaire : CAP/BEP, diplôme national du brevet, baccalauréat ; tous les droits d'inscription ont été supprimés*".) Le snU.pden-FSU avait saisi différentes instances, partenaires et autorités pour faire cesser ces dispositions.

Les gros sous ne faisant pas bon ménage avec le principe de gratuité, les adresses au SIEC, aux Recteurs, Ministère, élus de la République... ne permettaient pas d'aboutir et faire valoir le Droit.

L'an dernier ce combat pour faire cesser cette pratique (Pourquoi les élèves passant un CAP ou

un BEP devaient-ils payer une somme qui n'était pas demandée aux candidats passant d'autres examens d'État et qui venait injustement pénaliser des élèves appartenant souvent à des familles défavorisées ?) a pris un nouvel élan avec la participation des parents d'élèves de la FCPE, le SNPDEN-UNSA, les organisations lycéennes (FIDL et UNL). Le Défenseur des Droits a également été saisi sur ce problème.

Vous avez été destinataire il y a quelques jours d'une information selon laquelle les pratiques du SIEC que nous dénoncions cesseraient pour les examens de 2018.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre du 13 septembre dernier de Jacques Toubon, Défenseur des Droits, sur ce sujet qui nous préoccupe.

Si nous pouvons regretter qu'il ait fallu tant d'années pour faire valoir le Droit, nous nous félicitons que la mobilisation des parents, différents syndicats de personnels de direction, plusieurs organisations lycéennes et plusieurs élus de la République ait pu faire enfin aboutir ce dossier.

Le snU.pden-FSU se félicite que le Ministère respecte aujourd'hui les valeurs fondatrices de l'enseignement Public !

Pour le secrétariat académique du snU.pden-FSU

Éric Mansencal